



page d
Personnal
 Lc
 M
 € Mémoris
 V
Inscript

DH Journal > Archives

Date: 24/06/2002

Edition: Namur

Section: INFORMATIONS GENERALES

Sous Section: EVENEMENT

Maxence a succombé

[Nouvelle Recherche](#)

Le petit garçon avait été renversé lundi dernier à Liernu par une conductrice ivre

ÉGHEZÉE Le cauchemar se poursuit pour les enfants de l'école communale de Liernu. Ils ne pourront plus jamais rire ou chanter avec Maxence. Ses parents ne pourront plus l'embrasser. Le petit garçon a succombé à ses blessures.

On a appris hier le décès survenu samedi après midi, au CHR de Namur, de Maxence Genette qui n'avait que 6 ans. Cela faisait cinq jours que sa famille et ses compagnons de classe espéraient qu'il serait sauvé. Les médecins avaient décidé d'une intervention chirurgicale pour enrayer les effets de l'hémorragie cérébrale dont il souffrait depuis lundi, depuis que la folie d'une automobiliste avait brisé sa vie.

Les faits s'étaient déroulés à la sortie de la classe de première primaire, lundi, vers 15 h 30, dans le village de Liernu. Maxence, élève dans cet établissement, s'appêtait à rentrer chez lui, au bout de la rue. Il avait pour la première fois son nouveau vélo. Il avait mis son casque. Il circulait lentement à côté de deux autres écoliers, à pied. Ceux-ci avaient entendu une voiture arriver. Ils s'étaient écartés. Maxence n'en avait pas eu le temps. Il avait été renversé, était tombé et avait été blessé à la tête.

Pendant que toute l'école se précipitait au secours de l'enfant, la voiture poursuivait sa route comme si de rien n'était. Heureusement pour tous les autres usagers qui auraient pu le croiser, le véhicule, une Mercedes, avait terminé sa course contre un mur. A son volant se trouvait Mme François, 51 ans, de Gembloux.

L'automobiliste était complètement sous l'effet de l'alcool. Les enquêteurs devaient relever un taux de 2,55 g. C'était d'autant plus effrayant que, deux mois plus tôt, elle avait déjà été surprise à conduire en état d'ivresse. Cette fois-là, son degré d'intoxication était de 2,96 g. Son permis lui avait été retiré pour 15 jours.

Ce comportement criminel lui a valu d'être placée sous mandat d'arrêt. La mort du petit Maxence est l'épouvantable occasion de dénoncer une fois de plus les agissements de ces automobilistes ivres qui se comportent comme de véritables meurtriers pour le malheur de ceux qui se trouvent sur leur route.

© La Dernière Heure 2002

S. D.

[Retour](#)



Cinebel



Ce site est protégé par
le droit d'auteur